



La Plaine



Ventavon INFO n° 48
Décembre 2017





Réunion publique
- urbanisme -



Mot du maire

Chers Ventavonnais

Nous y sommes, l'Espace de Loisirs Mutualisé est opérationnel et les associations de la Commune se sont déjà appropriées les locaux. C'est en effet un bel outil situé dans un cadre agréable et un « Espace » ou une capacité d'accueil qui devrait stimuler l'imagination pour organiser des fêtes, des repas de famille ou des spectacles.

Réservé aux habitants et associations de Ventavon en premier lieu, il pourra être utilisé également par des organismes locaux ou instances officielles pour des réunions, conférences ou séminaires. La décision de son prêt reste à l'appréciation de la Commune et le règlement notifiera les consignes à respecter et le montant d'une participation aux frais de nettoyage et de fonctionnement ainsi que le versement d'une caution.

Vu que nous sommes également de plus en plus sollicités pour l'utilisation de la salle communale du Prieuré au-dessus de l'Auberge, nous sommes en train d'étudier un règlement et une contribution correspondante aux frais inhérents à son entretien.

Les projets ne manquent pas sur la commune, et il faut donc réfléchir à leur utilité, leur pérennité et voir s'ils répondent à un réel besoin de la population ou de l'administration communale. C'est le cas pour l'espace compris entre la mairie, l'école, la cantine, la cour, la porte charretière et l'ex-hôtel de La Licorne que l'on voudrait réorganiser.

Une première réunion de concertation sur ce sujet animée par deux urbanistes a permis aux habitants du bourg et des écarts présents ce jour-là de raconter leur vie quotidienne au village, les allers et venues vers l'école ou la mairie, leur passage obligé dans certaines ruelles, les pôles de rencontres, les coins agréables, leurs besoins et leurs idées sur d'éventuelles améliorations.

Les urbanistes sont restées trois jours au village pour s'imprégner des façons de faire, de l'utilisation des locaux et ainsi établir un diagnostic qui servira à préparer et présenter deux projets dans une prochaine réunion, le 10 janvier 2018. Vous êtes donc tous conviés à celle-ci afin de réfléchir, donner votre avis, écouter et apporter votre pierre à l'édifice !

Nous faisons en sorte que la communication s'établisse entre les élus et la population par ce bulletin, le site web, le panneau d'affichage et ces réunions publiques mais également lors des permanences du mardi soir en mairie. En effet, ce soir-là, les élus se rencontrent et s'informent du suivi des projets décidés en conseil municipal et à leur convenance ils se donnent rendez-vous pour travailler en commission.

Les prérogatives des maires sont celles d'assurer la sécurité des biens et des personnes et c'est dans ce sens qu'avec d'autres élus, nous voudrions nous engager pour maintenir sur notre territoire la diversité des orientations agricoles. Le pastoralisme en est une, il faut donc œuvrer et ne pas rester les bras croisés devant la disparition progressive de la filière ovine. En effet, la pression de prédation s'intensifiant d'année en année, il nous a semblé important de peser sur le contenu du Plan loup 2018-2023 annoncé par le ministre de l'environnement en publiant un arrêté municipal (voir page 16) et en nous affichant en tant que maires ou adjoints dans la presse.

Les périodes de sécheresse récurrentes combinées avec un accroissement démographique même modéré de la population font que nous devons être très attentifs à la gestion de nos ressources en eau. Un projet de captage d'une autre source au lieu-dit Rouans est à l'étude.

Pour éviter que les petits mandats administratifs soient trop souvent rejetés par la Trésorerie, le conseil municipal a délibéré et donné plus de délégations au maire afin qu'il puisse les exécuter sans que l'assemblée communale soit obligée de délibérer pour chacun d'eux.

Voilà pour les grandes lignes de l'administration communale, nous vous laissons donc à la lecture de ce numéro qui cette fois-ci donnera une bonne place aux « Gens de la Plaine ».

Bonnes fêtes de fin d'année.

Juan Moreno



Ventavon INFO n°48

Décembre 2017

Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
Mairie 05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
Les Blaches 05300 Ventavon
Tel. : 04 92 66 42 39
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Haute-Provence

04700 La Brillanne

- Dépôt Légal

N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2017

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

2	ELM
6	Urbanisme
8	Monument aux morts
10	Eau
12	Voirie
13	Annonces
14	Animations culturelles
15	Ecole
16	Affouage, chasse
17	Evidanse 05
18	Gym Plaisir, vide-grenier
20	Vivre en Val Durance G'Astronomie et Marché
21	Les gens de la Plaine
32	Etat civil

ELM



Après tant d'années !

En 2017, nous avons franchi un grand pas avec la construction de cette salle polyvalente qui remplace l'ancienne salle des fêtes située sous la mairie et augmente les capacités d'accueil de la salle du Prieuré placée au-dessus de l'Auberge du village.

Si l'ancienne salle des fêtes ne répondait plus aux normes exigées à l'heure actuelle, son pilier de voûte central devenait aussi un inconvénient majeur en cachant à la moitié du public le spectacle ou l'intervenant proposé.

Désormais avec l'ELM, nous avons une grande salle pouvant accueillir plus de 600 personnes debout et quasiment 200 personnes assises à table, des salles de rangement, un coin bar et une salle de chauffe car une vraie cuisine aurait nécessité d'autres normes.

Un hall d'accueil pourvu de puits de lumière dessert deux blocs distincts : la dite salle polyvalente et le Centre de loisirs.

Le Centre de Loisirs animé par la Fédération des Foyers

Ruraux 04 qui n'avait pas de local dédié, obligeait ses animateurs à se déplacer à chaque période entre les trois communes partenaires (Claret, Monetier-Allemont et Ventavon) en transportant tout leur matériel d'animation. La partie Est du bâtiment lui est donc réservée avec à l'extérieur une pergola clôturée d'une barrière pour répondre aux normes imposées pour en matière d'accueil de mineurs.

Sachez que le projet initial d'une première salle polyvalente avait peu de choses à voir avec cette belle réalisation. Entre les mises au point successives, le choix du terrain, la présence de deux espèces protégées - la serrature à feuille de chanvre et de la violette naine - , l'abandon de la mini-crèche, les décisions du conseil municipal, les études, les demandes de permis de construire, les recherches de subventions et les aléas liés à la construction, plusieurs projets se sont succédés durant ces quinze dernières années avec moult difficultés pour aboutir à ce que nous avons aujourd'hui avec l'ELM.





Le coût total

Le coût total de l'opération s'élève à 1 163 187 € TTC :

Travaux et maîtrise œuvre : 1 124 283 €,

Équipement mobilier 38 904,31 €

Nous avons bénéficié d'aides à hauteur de 47,46 % et le financement est le suivant :

- Une dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) provenant de l'État de :149 400 €

- Une subvention de la Région dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire (P.A.S) de : 108 000€

- Une subvention de la Région au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (F.E.A.D.E.R) qui doit être d'environ : 184 643,81 €

- Une subvention du Département 05 au titre de l'Aide aux collectivités pour la cohésion sociale de 110 000€

- Notre autofinancement est de 611 143,19 €. Le prix à payer pour réaliser le rêve ventavonnais, une vraie salle des fêtes.

Reste à faire

Il nous reste à aménager les espaces verts bordant le bâtiment.

Le dévoiement prévu de la canalisation d'irrigation du Canal de Ventavon-Saint-Tropez se fera prochainement et sera financé pour moitié par la commune de Ventavon.

Un défibrillateur a été installé à l'entrée principale de l'ELM. L'endroit a été choisi au vu de sa situation par rapport aux différents groupes humains susceptibles de s'en servir : les habitants de Valenty, la MFR, les automobilistes de passage et bien sûr les adultes ou enfants utilisant l'ELM.

Nous vous rappelons qu'un autre défibrillateur est installé sur la façade de l'agence postale au village de Ventavon.

Voir page suivante « Comment utiliser un défibrillateur ? ».



Défibrillateur

Dans de nombreux cas d'arrêt cardiaque, le cœur continue de battre, mais le rythme des battements est tellement anormal que les contractions cardiaques sont inefficaces et que le cœur ne peut plus assumer sa fonction de pompe sanguine : c'est la fibrillation.

Les symptômes d'un arrêt cardiaque : la victime perd connaissance, reste inanimée et ne réagit pas aux stimuli extérieurs.

Cette fibrillation peut être corrigée au moyen d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe), qui analyse le rythme cardiaque de la victime, avant de lui administrer, si nécessaire, un choc électrique.

Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque.

Comment utiliser un DAE ?

La victime ne réagit pas, ne respire pas normalement et un DAE est disponible.

- Poursuivez la Réanimation cardio-pulmonaire (la libération des voies aériennes supérieures, le bouche-à-bouche et le massage cardiaque) jusqu'à l'arrivée du DAE.
- Dès qu'il est disponible, mettez le DAE en marche et suivez les instructions vocales de l'appareil.
- Dénudez la poitrine de la victime et placez les électrodes selon les instructions figurant sur l'emballage ou sur les électrodes elles-mêmes.
- Assurez-vous que personne ne touche la victime lorsque le DAE analyse le rythme cardiaque de la victime.
- Si un choc électrique doit être administré, assurez-vous que personne ne touche la victime. Appuyez sur le bouton si cela vous est demandé. Un défibrillateur entièrement automatique administrera la choc sans votre intervention.
- Si le DAE vous invite à entreprendre des compressions thoraciques, faites-les sans tarder. Alternez 30 compressions et 2 insufflations.
- Continuez la réanimation jusqu'à ce que les secours d'urgence arrivent et poursuivent la réanimation, ou que la victime reprenne une respiration normale.
- N'éteignez pas le DAE et laissez les électrodes en place sur la poitrine de la victime. Si celle-ci reste inconsciente mais respire normalement, mettez-la sur le côté, en Position latérale de sécurité (PLS).

La formation Prévention et Secours Civiques

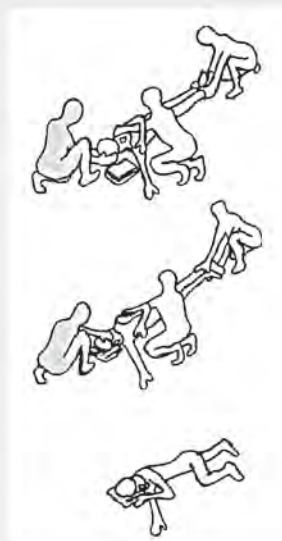
Si toute personne non médecin peut utiliser un DAE grâce aux instructions données vocalement dès sa mise en marche, il est recommandé pour se familiariser avec l'appareil et pour faire les gestes indiqués correctement de suivre une formation de quelques heures de Prévention et de Secours Civiques niveau 1.

- Croix Rouge

De temps à autres des formations organisées par la Croix Rouge de Gap sont dispensées dans différents endroits du territoire haut-alpin. Tout renseignement au 04 92 51 15 33

- Pompiers

Également, des formations aux Gestes qui sauvent PSC1 sont organisées au Centre de Secours à Laragne. Informations complémentaires : 06 84 22 75 53.



Utilisation de l'ELM

Un système d'alarme a été mis en place pour s'assurer que son utilisation soit réservée aux personnes dûment autorisées et ayant les codes pour l'arrêter.

Ce bâtiment servira aux associations ventavonnaises, aux scolaires, au Centre de loisirs sans hébergement, aux particuliers habitant Ventavon et à des réunions ou manifestations publiques d'organismes dûment authentifiés.

Un règlement est élaboré et stipule les conditions requises pour son utilisation. Celui-ci pourrait être modifié dans le temps en fonction de l'expérience de l'utilisation de la salle. Vous pouvez le consulter ou le télécharger sur le site web de la commune de Ventavon à la rubrique «Bâtiments».

Le secrétariat de mairie enregistre les demandes d'utilisation, réceptionne le montant d'une somme forfaitaire de 500 € représentant une participation au nettoyage des locaux et une caution de 1000€. Le prix à payer représente qu'une part des frais de nettoyage, d'entretien et de fonctionnement des locaux. Le règlement stipule également de fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile avec une clause mentionnant l'utilisation de cette salle.

L'Entreprise Bégé-services d'Upaix, prestataire de service est chargé de vérifier l'état des lieux avant et après son utilisation, installe et désinstalle les chaises et tables si besoin et procède au nettoyage des locaux.

Les responsables des associations sont tenus de remettre les locaux propres après chaque utilisation.

Des corbeilles en bois et cendriers muraux seront prochainement installés à l'extérieur.



Inauguration

Le 30 octobre 2017, la population de Ventavon et les entreprises ayant participé à la réalisation de l'ELM avaient été conviées à l'inauguration du bâtiment et à 16 heures, Juan Moreno, maire de Ventavon accueillait également les personnalités politiques du territoire, il s'agissait de Patricia Morhet-Richaud, sénatrice des Hautes-Alpes, Philippe Court, préfet des Hautes-Alpes, Jean-Marie Bernard, président du Département des Hautes-Alpes, Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes et conseillère départementale de Gap 1, Anne Truphème et Florent Armand, conseillers départementaux du canton de Laragne-Montéglin, Daniel Spagnou, président de la Communauté de Communes du Buëch-Sisteronnais, les maires et les conseillers des communes du canton et de la CCSB.

Après un discours de remerciements aux entreprises et aux partenaires financiers, le maire a laissé la parole aux différents représentants des instances politiques locales cités plus haut puis a procédé à la visite des locaux suivi par pas moins de 200 personnes qui ont pu savourer pour finir un buffet très joliment préparé.

Centre de Loisirs

Suite à l'envoi d'un questionnaire envoyé dans les trois communes pour connaître les besoins des parents en matière de participation de leurs enfants au Centre de Loisirs et suite aux 3 ou 4 inscriptions pour les animations du mercredi matin pour l'année 2017/2018, il n'a pas été possible d'organiser cette activité le mercredi par manque d'effectif.

Pour l'année prochaine 2018/2019, si le besoin se faisait sentir, il faudra donc le programmer à l'avance et rappeler aux parents que l'inscription se fait pour l'année et non pas à la carte.

Les prochaines activités se dérouleront aux vacances de février 2018.



Service instructeur inter-communal en matière d'urbanisme



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

Le service mutualisé de l'Autorisation du Droit des Sols (ADS) déjà en place sur le territoire du Sisteronais, permet aux communes disposant d'un document d'urbanisme de compenser le retrait des services gratuits de l'État (DDT) pour l'instruction des autorisations. Au 1er janvier 2018, 32 communes de la CCSB dont Ventavon confieront l'application de leurs documents d'urbanisme à la Communauté de communes. Ce service qui n'est pas une compétence au titre de loi mais une

prestation, palliera pour les communes le désengagement de l'État. Même si l'extension de ce service a un coût, il reste bien moins élevé que l'embauche et la création d'un service compétent dans chaque commune.

Dans l'attente que le Plan Local d'Urbanisme de Ventavon soit terminé, les dossiers seront instruits en fonction du Règlement National d'Urbanisme par la CCSB qui s'occupera des formalités administratives, des contentieux et des opérations de contrôle, en travaillant main dans la main avec la mairie en sachant toutefois que c'est le maire qui sera seul signataire de la décision finale.



Église Saint-Laurent

Travaux supplémentaires

Les travaux de restauration du retable de l'église Saint-Laurent effectués par l'Atelier Articuci Hissier devant se terminer au 1^{er} septembre 2017 ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2017 au vu des travaux supplémentaires tels que proposés par l'Atelier Articuci & Hissier et conseillés par la DRAC.

Il s'agit de :

- la restauration de la sculpture Saint-Laurent portant sur la dorure et la polychromie des vêtements et du socle pour un montant de travaux s'élevant à 4 800 € TTC ; la Direction Régionale des Affaires Culturelles nous accorde pour cette restauration une subvention de 40 % du montant HT, soit 1600€.
- la création d'une moulure disparue sur le panneau central du retable pour un montant de 1 200 € TTC.



Mairie et logements communaux

Le changement des 15 fenêtres de la mairie et des deux logements situés au-dessus se fera avec des fenêtres en triple vitrage mais du même style «en bois» suivant les consignes des Architectes des Bâtiments de France. Si nous gardons les dormant des fenêtres de la mairie pour limiter les travaux de finition, nous changerons entièrement les fenêtres dans les appartements.

Etude architecturale et urbaine au village

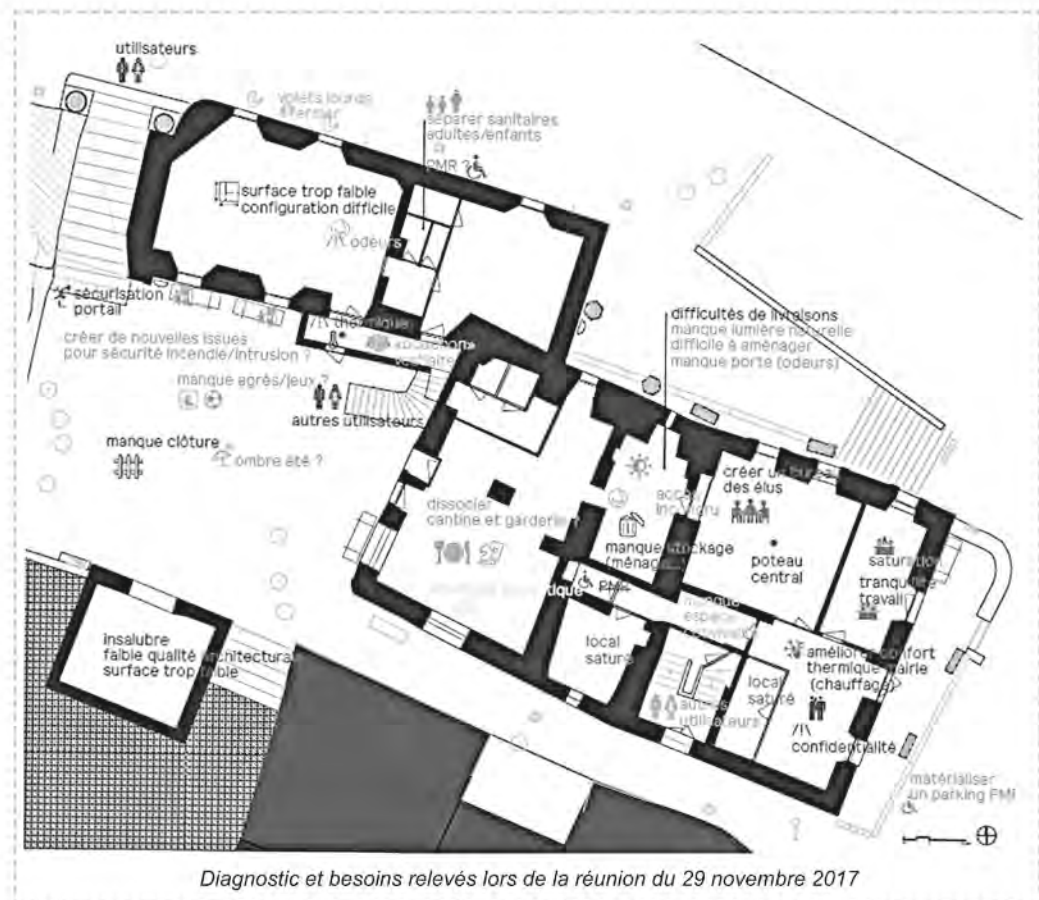
Comme nous vous l'annoncions dans le *Ventavon INFO* n°46, la commune réfléchit à la requalification et à la réorganisation de bâtiments communaux et de leurs espaces extérieurs en partant de la mairie, l'école-cantine et jusqu'à l'ancien hôtel *La Licorne* propriété de la commune. Ceci étant motivé par une organisation de l'espace pas assez fonctionnelle constatée sur certains locaux municipaux.

- Le cabinet de géomètres Salla-Lecomte ont effectué les relevés topographiques des parcelles partant de la mairie au bâtiment ex-Licorne ainsi que les plans intérieurs afin de servir de base au projet urbanistique.

- Le Groupe TOPOSCOPE a été retenu pour réaliser une étude de programmation architecturale et urbaine du chef-lieu de Ventavon pour la réorganisation des locaux de la mairie, de l'école et de leurs espaces extérieurs et la réhabilitation de l'ancien hôtel de la Licorne.

Le montant de cette étude s'élève à 16 087,50 € HT (en 3 tranches).

Le groupe Toposcope est venu trois jours à Ventavon s'imprégner de l'endroit, comprendre le fonctionnement et les besoins de la commune, se concerter avec la population lors d'une réunion publique qui s'est déroulée le 29 novembre au village afin d'aboutir à différentes propositions. Celles-ci seront



Diagnostic et besoins relevés lors de la réunion du 29 novembre 2017

proposées également à concertation à la population de Ventavon, le mercredi 10 janvier 2018 à 19h à la salle du Prieuré. Suite à cela, le conseil municipal entérinera ou non un des projets proposés et le groupe Toposcope accompagnera la Commune pour lancer le projet choisi d'urbanisation.

Cette première réunion publique du 29 novembre a permis au Ventavonnais présents de réfléchir au moins sur une réorganisation des

deux structures existantes : la mairie et l'école-cantine. Les deux urbanistes du groupe Toposcope ont voulu savoir également comment la population vivait et se déplaçait à l'intérieur du bourg. Quelles activités existaient et quelles activités manquaient. Puis elles ont écouté les participants sur leurs usages des rues et des places, leurs doléances, leurs besoins, les atouts et les dysfonctionnements de ces bâtiments communaux.

**Prochaine
réunion publique
de concertation**

sur des projets
d'architecture et
d'occupation des
espaces proposés
par les urbanistes
du Groupe Toposcope

**Mercredi 10 janvier
à 19h**

Salle du Prieuré



Le monument aux morts

Commémoration du 11 novembre 1918

Signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'armistice mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises. Malgré l'étendue des destructions, le soulagement fut immense et la joie s'empara de chaque commune.

Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un Soldat Inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris où la flamme est ravivée tous les soirs par le Comité de la flamme et des représentants d'associations.

Construction des monuments aux morts

De 1918 à 1925, 30 000 monuments sont construits en France. Ils sont pour la plupart nominatifs et énumèrent individuellement les soldats morts pour la France natifs de l'endroit où se trouve le monument.

L'existence des monuments aux morts nominatifs résulte aussi d'une contrainte technique très importante : l'identification, l'acheminement et le listage des corps était impossible à la fin de la guerre. En effet, tous les corps ne sont pas forcément revenus dans leur commune respective, certains ont été enterrés sur place ou d'autres non identifiés dans les charniers des champs de bataille. Ces monuments ont donc remplacé les cimetières. C'est en quelque sorte des « cénotaphes » appellation désignant des monuments érigés à la mémoire d'une personne mais qui ne contiennent pas de corps.

Entre 1919 et 1922, on compte en moyenne trois inaugurations par jour. Les anciens combattants, qui représentent 90 % des hommes adultes dans les années 1920 supervisent les opérations. Par la loi du 25 octobre 1919, l'État propose des subventions, établies en fonction du nombre de morts dans la commune et des ressources de celle-ci, à toutes les municipalités désireuses de se doter d'un monument aux morts à condition qu'il ne se rattache à aucun culte conformément à la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905.



Archives municipales

Commémoration à Ventavon



Une loi du 24 octobre 1922 fait du 11 novembre un jour férié consacré à la commémoration de la victoire et de la Paix. Depuis, chaque année, le 11 novembre donne lieu à des cérémonies devant les monuments aux morts.

Avec la disparition du dernier Poilu, Lazare Ponticelli, le 12 mars 2008, le sens de la commémoration tend à évoluer. Il ne s'agit pas de célébrer la victoire de 1918 mais plutôt la fin de la guerre et l'amorce du rapprochement européen. La loi du 28 février 2012 a fait du 11 novembre le jour anniversaire de l'armistice de 1918 mais aussi de la commémoration annuelle de la victoire et de la paix. Ce jour là, il est rendu hommage à tous les morts pour la France.

A Ventavon, le 11 novembre 2017, une partie de la population s'était déplacée pour l'événement et les enfants des écoles présents ont cité « les morts pour la France ».

Le monument aux morts du village

Quant à celui de Ventavon, une représentation d'un Poilu au repos a été réalisée en calcaire en 1921 par le sculpteur Tony Carcenat (1889-1949) habitant à l'époque à Barcellonnette dans les Hautes-Alpes. Sur le piédestal, les noms des trente-cinq soldats ventavonnais morts pour la France y sont gravés :

Arnaud Joseph, Arnaud Jules, Bouchet Joseph, Chaix Lucien, Cheval Jules, Clavel Justin, Clavel Louis, Cornand Joseph, Eyméric Désiré, Faure Ernest, Favier Paul, Giraud Albert, Gras Cyrrus, Grimaud Albert, Grimaud Auguste, Hugues Félicien, Isnard Joseph, Isnard Lucien, Jouve Vincent, Moullet Maurice, Para Albert, Para Paul, Pelloux Alexandre, Pelloux Edouard, Pelloux Henri, Pitavin Baptiste, Puyo Auguste, Rambaud Arthur, Reynaud André, Richaud Gustave, Robin Alphonse, Théus Casimir, Vincent Victor et Voltaire Joseph.

La bénédiction du monument aux morts de Ventavon, lors de son inauguration, le 7 août 1921 a été faite par Monseigneur Gabriel de Llobet, patriote et volontaire pour aller au front.

En effet, Monseigneur de Llobet, évêque de Gap, se trouvait, de par sa situation militaire, affecté comme infirmier à la 16e section, dont le dépôt est à Perpignan : le prélat est, en effet, originaire des Pyrénées-Orientales. Mais Monseigneur de Llobet n'a pas voulu se contenter de ce rôle à l'arrière. Il a sollicité la faveur d'être affecté à une formation désignée pour aller au front. M Justin Godart, sous-secrétaire d'État au service de santé de l'armée, s'est empressé, courtoisement de déférer à ce vœu. Et l'évêque de Gap, quelques jours plus tard, recevait un ordre d'affectation comme aumônier volontaire à la section de brancardiers d'une division d'infanterie. Après avoir pris congé de ses fidèles en leur adressant une lettre animée d'un haut sentiment patriotique, il a rejoint son corps et endossé l'uniforme.



Restauration des deux monuments

La Région PACA a décidé d'aider les collectivités à conserver et restaurer les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 afin de préserver ce patrimoine d'exception et de contribuer au souvenir des morts pour la France.

Une subvention auprès de la Région PACA a été demandée, une autre de 433 € a déjà été versée par l'Office National des Anciens Combattants pour un montant total de 5666,84 €.

L'entreprise de Pompes funèbres Cartier a été retenue pour restaurer les monuments de la première guerre mondiale situés l'un au village et l'autre au cimetière.

Il s'agira pour le monument du village d'une réfection de la maçonnerie et des ornements avec la pose d'un plaquage en granit. La grille en fer « en lances effilées » servant de clôture étant considérée trop dangereuse sera remplacée.

Pour celui du cimetière, il s'agira également d'une réfection de la maçonnerie et des ornements, et le remplacement du mur en ciment par trois stèles gravées.

EAU

Situation de nos ressources en eau

L'alimentation en eau de la commune est assurée par 3 captages : celui du Villard, de Faye (ou Robin) et de Valenty (ou Muret). En temps normal, les sources de Faye et du Villard suffisent pour satisfaire les besoins en eau des abonnés. Le captage de Muret, situé au niveau du hameau de Valenty, est utilisé en appoint.

Les procédures de mise en conformité des sources du Villard et de Faye sont achevées. Celle de la source de Muret sera prochainement terminée (DUP).

En effet :

- Les pratiques arboricoles du secteur de la source de Muret sont fortement impactées par la définition des périmètres de protection.
- Pour l'heure, les analyses de contrôles sanitaires, effectuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), sont conformes. Mais les risques de pollution, lié au fort développement urbanistique du hameau de Valenty, sont bien réels.

Le bilan besoin / ressource de la commune de Ventavon, établi en 2011 par le bureau d'études CEREG lors du schéma directeur d'eau potable, démontre que les débits des sources du Villard et de Faye ne suffisent pas à combler les besoins en eau de la commune. L'ajout d'un captage supplémentaire est indispensable.

Au vu de l'urbanisation prévue dans le futur, ce déficit s'amplifiera.

Avec le débit de production de la source de Muret, le bilan besoin / ressource de la commune est tout juste acceptable. En effet, le taux d'utilisation de la ressource en situation future est de l'ordre de 96%.



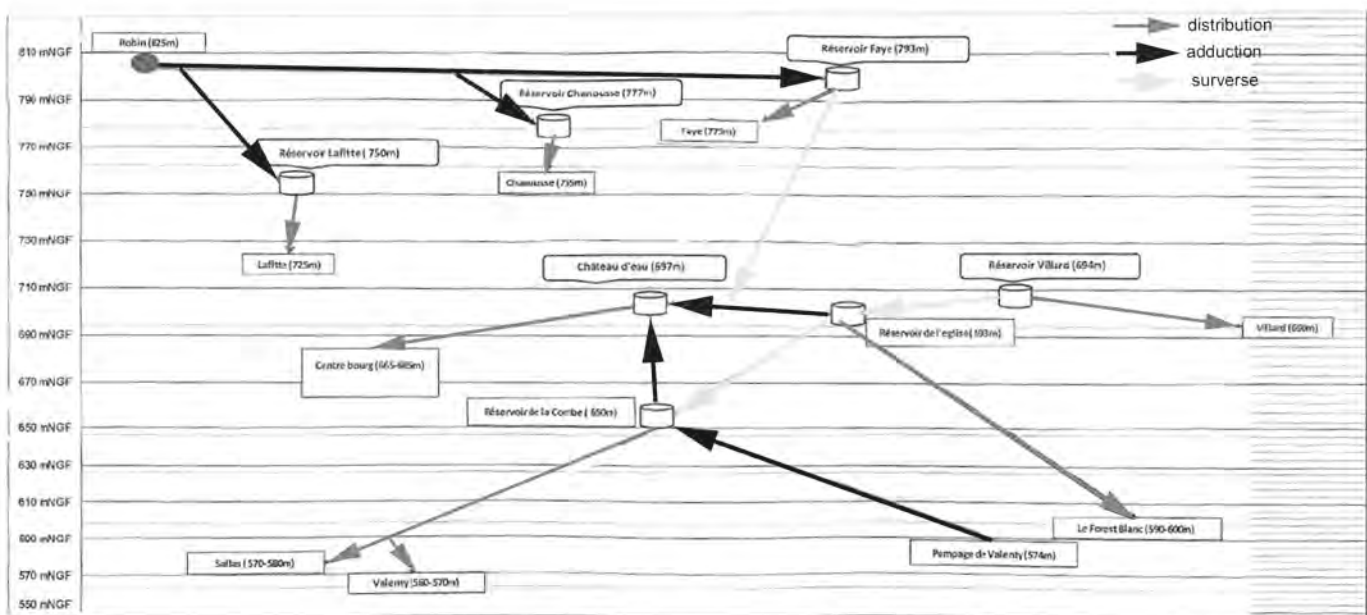
DUP pour le périmètre de protection de la Source Muret

Enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire

La Commune de Ventavon a procédé du 6 septembre au 9 octobre 2017 à une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) relative à la mise en conformité des périmètres de protection du captage de Muret à Valenty, pour l'alimentation en eau potable de la Commune et à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains constituant les périmètres immédiats et grever de servitudes ceux situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochés.

C'est en quelque sorte une régularisation administrative des périmètres de protection imposés par la loi qui n'étaient pas notifiés.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables pour l'ensemble de l'enquête à la déclaration d'utilité publique mais il émet des réserves sur un droit de passage se trouvant dans le périmètre de protection. Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes a validé ce dossier et la commune versera des indemnités aux propriétaires concernés par l'application de ces mesures d'utilité publique.



Synoptique altimétrique du réseau d'eau potable à Ventavon



Projet de captage de la source Rouans

Suite aux premières évaluations du débit d'eau d'une source située dans la combe Rouans (dans le secteur du Gros Fayard à l'ubac de la montagne de l'Aup) qui s'avérerait suffisant pour son exploitation, la Commune de Ventavon a lancé un appel d'offres avec mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de captage et de raccordement sur le réseau d'eau communal de la source de Rouans ainsi que sa régularisation administrative.

Le choix de l'entreprise est à l'étude.

Le présent marché comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

- Tranche Ferme :

* Phase 1 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création des drains du captage de Rouans,

* Phase 2 : Campagne de suivi physico-chimique et bactériologique de la source sur une période de 12 mois,

* Phase 3 : Réalisation du dossier préalable à la venue de l'hydrogéologue agréé,

* Phase 4 : Étude préliminaire pour le raccordement de la source de Rouans au réseau d'eau

- **Tranche Optionnelle 1** : Achèvement de la procédure de mise en conformité administrative

* Phase 1 : Élaboration du dossier d'enquête publique

* Phase 2 : Élaboration du dossier d'autorisation de défrichement

- **Tranche Optionnelle 2** : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de l'édicule de captage et son raccordement au réseau d'eau



Débroussaillage aux sources du Villard et de Faye

Le débroussaillage des périmètres de protection des sources de Faye et du Villard qui étaient recouverts par une végétation très dense a été effectué manuellement par l'association « Les Environneurs de Gap ».

Eaux pluviales à Valentigney

Le montant des travaux d'élimination des eaux claires sur Valentigney s'élève à 21 200 € HT. Le Département et l'Agence de l'eau ont été sollicités pour une subvention.

Renforcement du réseau d'adduction d'eau et de renforcement incendie au Beynon

Ces travaux qui restent à réaliser, seront payés suivant ce plan de financement :

- Département :	19456,62 €
- Agence de l'eau :	19456,62 €
- Etat	12971,08 €
- Auto-financement :	12971,08 €
- Total :	64855,40 € HT

Assistance technique

Ce sont les agents communaux qui gèrent au quotidien les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La société INEO, quant à elle, intervient en cas de problèmes très techniques et effectue des visites systématiques deux fois par an des stations de pompage du réseau d'eau potable, de la station d'épuration et des postes de relevage du réseau d'assainissement.

Elle réalise également un bilan annuel d'auto-surveillance sur 24h, avec l'objectif de vérifier les performances épuratoires de la station d'épuration, conforme à la réglementation.

Analyses d'eau des trois captages

Les derniers prélèvements d'eau effectués le 13 octobre 2017, pour analyse aux différents captages de Ventavon révèlent une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour l'analyse détaillée des analyses d'eau de Ventavon, rendez-vous sur le site du Ministère de la Solidarité et de la Santé :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>



VOIRIE

Calcul de la longueur de voirie

Dans un contexte de raréfaction des ressources, la mise à jour de la longueur de voirie communale permet d'optimiser les recettes issues des dotations de l'État, et notamment la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). La commune a donc tout intérêt de mettre à jour la longueur de sa voirie et notamment suite à de nouveaux classements de voies. Les services de l'État tiennent toujours compte de la longueur de voirie dans le calcul de la DSR qui constitue la composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dédiée à la péréquation en milieu rural. En effet, la part « péréquation » de la DSR comprend une « fraction voirie » (30 % de la fraction péréquation de la DSR) déterminée par l'État sur la base d'une longueur de voirie.

Ce calcul a donc été recalculé et mis à jour par le bureau MG Concept qui a totalisé :

Voirie communale : 35,265 km

Voirie rurale : 12,860 km

Total pour Ventavon : **48,125 km**

Ce nouveau calcul servira de référence à la DSR à partir de 2019.

Programme de voirie 2017

Le programme de voirie 2017 prévu pour l'année 2017 s'élevait à 200.000 € TTC (cf. VI 47 p 10). Un dernier bon de commande de 32.887,20 € TTC a été validé par le conseil municipal pour des travaux complémentaires à réaliser.

Il s'agit d'une glissière de sécurité sur la VC 19 au Villard, une purge de matériaux sur la VC du Sarret, l'évacuation d'un talus qui a glissé sur la VC 18 à Pibert, un curage de fossé sur la VC de Bayasse et divers emplois sur quelques voies communales.



Signalétique, adressage et numérotation

La géolocalisation et le référencement des différentes habitations ont été réalisés par SIGNA CONCEPT.

Ces fichiers seront transmis à une société privée, spécialisée en matière de navigation, d'infos trafic, de produits cartographiques et de géo-positionnement par satellite qui se chargera de les dispatcher aux services de secours et aux sociétés de livraisons.

La DDT a validé les emplacements des différents panneaux indicateurs sur le bord des routes afin qu'ils soient conformes à la législation. Les commandes des poteaux, des panneaux indicateurs et des numéros se feront prochainement.

Signa Concept se propose de présenter le projet à la population lors d'une réunion publique.

Réseaux EDF au Beynon

La deuxième tranche des travaux de construction, d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public de l'ancienne cité EDF du Beynon va être lancée. La maîtrise d'ouvrage sera confiée au Syndicat Mixte d'électricité des Hautes-Alpes. La part de la contribution financière de la commune sera égale à 56828 € HT pour un montant total de 94300 € HT.

Eclairage public au village

Des essais d'ampoules et de plaques lumineuses LED ont été effectués sur l'éclairage des rues du village pour déterminer le meilleur produit en efficacité, en coût d'investissement et de fonctionnement. Il est à noter que la consommation électrique de l'éclairage public du village est payée au KWatt réel, tandis que dans les campagnes et hameaux, un forfait de 20 € par candélabre est appliqué.



Les vitres teintées des réverbères du village vieillissant, elles représentent un danger en cas de chute. Les employés communaux s'apprentent à les changer avec un matériau de type Plexiglass.

Guirlandes de Noël à Valenty

Des guirlandes de Noël ont été installées à Valenty par l'entreprise Lefebvre.

ANNONCES

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les élus communautaires ont voté en majorité pour l'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le financement des déchets ménagers du territoire de la CCSB à compter du 1er janvier 2018.

L'harmonisation de la fiscalité du ramassage et du traitement des déchets a été décidée par la CCSB. Désormais c'est la TEOM qui sera en vigueur. La Taxe, adossée à l'avis de la taxe foncière, est basée sur la valeur locative de chaque logement. Ainsi, un plafonnement sera instauré pour limiter une hausse trop importante pour les logements à la valeur trop élevée. C'est pour cette raison que la taxe est équitable. En outre, puisqu'elle est payable en même temps que la taxe foncière, elle est mensualisable et facilite le paiement par le contribuable contrairement à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). L'État appliquera un coût de 8% sur les factures mais cela sera rentabilisé très largement par la fin des impayés (qui seront donc pris en charge par les services de l'État) et libérera les agents, qui pourront se consacrer à d'autres missions.

(source : CCSB - Flash Info n°8 octobre 2017)

Pacte Civil de Solidarité

La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle (J21) a assoupli et simplifié certaines démarches relatives à l'état civil telles que le changement de prénom, la déclaration de naissance et le PACS en mairie (cf. VI 47 page 4).

En ce qui concerne le PACS, nous voudrions vous apporter quelques informations supplémentaires :

- Le PACS étant un contrat entre deux personnes, il peut donc évoluer ou être résilié. Pour un PACS qui a été instruit par un tribunal d'instance avant le 1er novembre 2017, tout changement dans la rédaction de ce contrat devra être fait à la mairie du siège du tribunal d'instance où le PACS a été enregistré.

- Quant aux nouveaux PACS instruits en mairie depuis le 1er novembre 2017, ils pourront donc être modifiés dans la mairie où le PACS a été enregistré.

La mairie notifiera aux communes de naissance des Pacsés et à l'INSEE l'enregistrement de l'acte. La convention du PACS établie par les intéressés leur sera restituée. Ils devront impérativement la conserver car les mairies ne doivent pas en garder de double.



PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES
à portée de clic !

Un réseau de proximité pour vous accompagner

La majorité des démarches administratives relatives à la délivrance des titres réglementaires (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire et certificat d'immatriculation) s'effectuent désormais exclusivement en ligne à partir du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ants.gouv.fr).

Les usagers peuvent contacter également les services de l'ANTS par téléphone : **34 00**

Afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne, un réseau de proximité articulant présence physique et outils numériques est mis en place dans le département des Hautes-Alpes.

Des médiateurs numériques sont présents dans chacune des 15 Maisons de Services Au Public (MSAP) à travers tout le département ainsi que dans les points numériques de Gap et Briançon (préfecture et sous-préfecture).

Localement, nous avons :

La Maison de Services au Public du Laragnais

8 A Place de l'Église

05300 LARAGNE-MONTÉGLIN

04 92 65 26 97 et 04 92 65 24 51

aurelie.bertrand@sisteronais-buech.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h30

- Mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h30

- Mercredi : de 8h00 à 12h00

Avis aux électeurs RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral.

Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes.

Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

BIBLIOTHEQUE - CLUB

Les animations culturelles

Théâtre

Cette année 2017 s'achève et c'est avec plaisir qu'une cinquantaine de personnes se sont diverties grâce à la *Cie Dernière Minute* qui est venue jouer « Le CV de Dieu » le 22 septembre dernier.

Soirée «cartes postales»

Le 17 novembre, Michel Arnoux a eu la gentillesse de revenir nous présenter 174 cartes postales et photos de Ventavon autrefois. C'est par passion qu'il a chiné pendant des années afin de les collecter.

Il nous a régalé avec des anecdotes comme par exemple Rabelais qui serait passé dans la vallée. Ou encore, en 1908, il n'y aurait eu que deux cents bicyclettes en France dont soixante au quartier du Beynon, car lors de la construction de l'usine EDF, les ingénieurs, contrôleurs et cadres se déplaçaient tous en vélo.

On a vu la Place du Prieuré avec sa Chapelle des Pénitents et sans le bassin construit plus tard en 1965. L'église avant la construction du beffroi en 1939. D'autres sur les travaux des champs mais aussi sur la distillation de la lavande en plein air à Beaujeu.

Tout le monde s'est prêté au jeu de deviner quelles étaient les personnes figurant sur ces scènes de la vie d'autrefois.

Nouvelles fantastiques

Durant cinq séances, la bibliothèque a permis à dix enfants de créer leur « Nouvelle Fantastique », Halloween oblige !

Deux introductions communes ont été proposées, puis épaulés par Danielle, Gérald et Corinne, les sept filles et les trois garçons ont laissé parler leur imaginaire. Traitant le thème de la peur parfois avec humour, ils ont su créer des contes variés. C'est avec Géraldine que nos jeunes auteurs ont réalisé leurs illustrations.

Ces contes fantastiques ont été présentés le jeudi 30 novembre à la salle du Prieuré. C'est devant leurs parents et des Ventavonnais que Lucas, Adrien, Olan, Ma-Hina, Wiktorja, Kimberley, Océane, Victoria, Camille et Louise se sont prêtés à un exercice de lecture à voix haute.

Jeu de cartes et layette au Club

Le Club a repris ses activités depuis le 4 septembre et tous les lundis une quinzaine de personnes se retrouvent pour un après-midi convivial.

Certains s'adonnent à leur partie de cartes pendant que d'autres exercent leurs talents dans les travaux manuels.

Mais depuis quelques mois, ces dames travaillent aussi la layette. Chaussons, brassières et couvertures sont créées puis offertes à la maternité de Gap.

Si toutefois il vous reste des pelotes de laine, veuillez les déposer à la bibliothèque. Elles seront utilisées et vous aurez contribué à cette action que nos mamies tricoteuses mènent auprès des familles nécessiteuses.



Le CV de Dieu

© GG



Les auteurs

© GG



Nouvelles

© GG



Layette

© GG

ECOLE

Programme 2018

Ateliers d'écriture

En 2018, la bibliothèque vous proposera trois ateliers d'écriture, pour adultes le samedi matin de 9h à 12h :

- Le 27 janvier avec Dominique Dubost-Paris
- Le 24 février avec Odile Pommier
- Le 23 mars avec Dominique Morizot

Certains seront axés sur la semaine de la langue française et de la Francophonie.

Alors n'hésitez pas à venir goûter au plaisir des mots en participant à « **Dis-moi dix mots** ». Le thème de cette année sera l'oralité.

Un atelier d'écriture pour les enfants leur sera aussi proposé le mercredi après-midi en février sur ce même thème.

Voux Volubile Jactance
Susurrer Grotti Placoter Truculent
Grotti Bagou Accent

Thème : l'Asie

Au printemps, nous partirons à la découverte du continent asiatique et plus particulièrement du Japon.

De nombreux ouvrages et documents vous seront proposés ainsi que des ateliers.

100^{ème} anniversaire de l'armistice

Sinon en novembre prochain nous fêterons le centième anniversaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale.

Un travail de recherche de documents, photos et témoignages va être effectué en partenariat avec l'école primaire de Ventavon. Aussi, si vous possédez des documents, veuillez prendre contact avec Corinne à la bibliothèque.

Rencontre d'une auteure

Le Vendredi 2 février 2018 à l'auberge du Prieuré.

Nous accueillerons Élisabeth Martinez Bruncher afin d'échanger sur ces écrits et sa passion de l'écriture. Ses romans, tels *Alter égo*, *Sylvain Martinel*, *Méline* ou même sa pièce de théâtre *Vous êtes encore là ?* sont disponibles à la bibliothèque de Ventavon.

Parents délégués du RPI

- A. Bonifas (titulaire Claret)
- C. Grange (titulaire Claret)
- A. Benistant (suppléante de Claret)
- G. Ribotta (titulaire de Monétier-Allemont)
- E. Gontard (titulaire de Monétier-Allemont)
- M-H. Henri (suppléante de Monétier-Allemont)
- S. Cauchois (suppléante de Monétier-Allemont)
- M. Valentini (titulaire de Ventavon)
- C. Henry (suppléante de Ventavon)

Les CM de Ventavon

Projets pédagogiques en commun

Musique

Grégory Barrois, professeur de musique interviendra tous les lundis à l'école de Ventavon. Les élèves travailleront sur un répertoire et un projet commun avec l'école primaire de Laragne et les 6^{ème} du collège.

Calcul et orthographe

Le cycle 3 correspondant aux classes de CM1, CM2 et 6^{ème}, il apparaît donc logique que ce cycle ait des actions communes. Au niveau de l'Académie, une évaluation est faite à chaque fin de cycle, donc pour le cycle 3 ce sera en fin de 6^{ème}.

Parmi ces projets communs :

- la préparation au concours **Mathador** qui aborde sous forme ludique un calcul mental à l'envers : le nombre-cible à fabriquer est consciemment ou inconsciemment analysé avant de chercher à l'atteindre. L'occasion de travailler sur la perception des ordres de grandeur, le sens des nombres et le sens des opérations.

- également la préparation au concours **Orthobond**, issu de la liaison inter-degrés CM-6^{ème}, qui vise à améliorer les compétences en orthographe des élèves. Prenant appui sur le postulat que l'orthographe repose sur un va et vient entre des questionnements et des assurances, l'élève progresse ainsi en transformant petit à petit ses doutes en certitudes. Ces exercices réussis, les élèves emmagasinent des points. Il n'y a pas de pénalités en cas d'erreur. De quoi motiver les moins aguerris.

- la **réalisation d'un conte** dont le début sera écrit par les 6^{ème}, le milieu par les CM, la fin par les CE et les illustrations dessinées par les petites sections du RPI.

Non au harcèlement

Fort du « Coup de coeur académique » reçu au printemps dernier pour la réalisation du clip vidéo « Harcèlement 0% » l'école de Ventavon récidive sur le même thème mais cette fois-ci avec la réalisation d'une affiche.

Théâtre

- Les élèves de Ventavon sont allés au théâtre à Gap, voir le spectacle « Rock & goal » de Michel Kelemenis. Un cocktail pour enfant, ludique et détonnant, entre danse, sport et musiques populaires.

Sur scène, Lizzie aime le base ball et David le kung fu. Elliott préfère la gymnastique et Serena le tennis...

Ensemble ils jouent au Rock & Goal !

- Un travail en commun va s'effectuer avec les collégiens de 3^{ème} latiniste de Laragne. Chaque classe devra imaginer une saynète de théâtre à partir d'une maxime latine sur le thème de Pompéi. Puis une représentation commune se déroulera en fin d'année.

FORETS - CHASSE

Canidés errants



La commune de Ventavon est adhérente à l'Association des Communes Pastorales de la région PACA. De ce fait, elle veut maintenir, développer et promouvoir les activités pastorales sur ses territoires. Le pâturage des animaux permet également de débroussailler les zones boisées, et diminue ainsi les risques d'incendie de forêt qui devraient aller crescendo avec la sécheresse que nous subissons depuis plusieurs années.

Au vu, des attaques récurrentes de chiens et de loups sur les troupeaux haut-alpins et de l'apparition de plus en plus fréquente de canidés sauvages sur le territoire communal ou voisin, le maire qui détient des pouvoirs propres en tant qu'autorité territoriale en matière de sécurité a émis, comme bon nombre de maires de l'ACP, un arrêté à titre de prévention sur les animaux errants.

Cet arrêté stipule que tous les animaux errants sur le territoire de la commune de Ventavon susceptibles de présenter un danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques, seront appréhendés et placés dans un lieu de dépôt adapté à leur garde. Ils feront l'objet d'un examen vétérinaire destiné à déterminer leur espèce d'appartenance et seront traités conformément aux prescriptions de l'article L211-11 du Code rural.

Pour le cas où celui-ci relève de l'espèce *Canis Lupus*, l'animal appréhendé sera replacé dans son milieu naturel, auquel ne correspond pas le territoire de la Commune de Ventavon. Les frais de capture, de garde et de transport de ces derniers seront intégralement et directement mis à la charge de l'Etat.



Affouage 2017

Lots simples

- N°1- Barridon Rémi
- N°2- Digue François
- N°3- Deze Thierry
- N°4- Bellini Nicolas
- N°5- Blais Noël

Lots doubles

- N°6- Michelena Dominique et Brunetti Johan
- N°7- Buffet Denis et Raymond Jacq
- N°8- Colomb Luc et Sophie Feraud

Prolifération de sangliers

Depuis quelques années les hivers cléments ont favorisé une forte reproduction de l'animal. Celle-ci cumulée avec le manque de glands et de faînes dû aux gelées tardives du printemps, a provoqué des dégâts importants sur les cultures. Mi-novembre, le président de la fédération de chasse du 05 précisait malgré tout que dans certains secteurs les chasseurs avaient déjà prélevé de 50 à 100% de plus que l'année passée.

Dans le département la chasse au sanglier est ouverte depuis juin. Les battues sont autorisées depuis fin août et peuvent se poursuivre jusqu'en février.



Harde de sangliers ventavonnais

DANSE

Ça swingue à l'ELM !



L'association EVI DANSE 05 compte 55 adhérents, 18 dans le groupe des débutants, 30 dans le groupe des confirmés dont 3 qui participent aux 2 groupes. Les 10 autres participent aux soirées pratiques, aux soirées à thèmes et aux mini-stages avec une cotisation moins chère de 50 euros par personne et par an au lieu de 75 euros. 11 adhérents sont de la commune en partant de Faye jusqu'au Beynon, les autres viennent de Sisteiron, Laragne, Upaix, Monétier, La Saulce, Lardier et les plus loin viennent, 1 de Monclar et 1 de la Faurie.

Nous avons acheté une enceinte amplifiée 300 W RMS avec un trépied pour les cours et les soirées pratiques et un jeu de lumière avec son trépied juste pour les soirées pratiques. Nous avons demandé à tous nos adhérents de porter une deuxième paire de chaussures pour la salle et un sac pour les ranger à l'effigie de EVIDANSE 05 leur a été offert. Nous sommes à l'ELM depuis le 8 Novembre et nous tenons à remercier une nouvelle fois la municipalité pour la mise à disposition de cette très belle salle.



Déroulement des cours

- Débutants 19h-20h30

Nous commençons le cours en apprenant une danse en ligne (Madison, Kuduro, etc). Il faut environ 5 à 6 semaines pour en apprendre une. Ensuite un Mercredi, Paso et Cha-cha-cha et celui d'après Tango et Rock.

Nous commençons par apprendre les pas de base sans musique en les comptant puis après avec de la musique. Les cavaliers tournent dans le but que les plus forts aident les autres. Au milieu du cours, nous faisons une pause bonbons (offerts par l'association) de 10 minutes. Elle permet également de discuter et de mieux se connaître. A partir de Janvier, nous rajouterons la Valse et le Boléro en commençant à apprendre les premières figures.

- Confirmés 20h45-22h30

Ils arrivent à partir de 20h30, ce qui permet de prendre contact avec les adhérents du premier groupe. Même principe que pour le premier cours, une danse en ligne puis 3 danses par soirée. Un Mercredi, Paso, Cha-cha-cha et Java, le deuxième mercredi, Rumba, Tango et Valse et le troisième, Quick step, Rock et Boléro. On apprend une figure par soir puis on révisé celle apprise dans les cours précédents. Et bien évidemment avec une pause bonbons mais cette fois-ci avec des danseurs encore plus gourmands que dans le premier groupe.

L'ambiance est excellente, nous le constatons tous les Mercredis, ainsi qu'au premier stage et ainsi qu'à la première soirée pratique (voir vidéo sur Facebook EVI DANSE 05).

Isabelle et moi, nous arrivons à la salle à 18h30 pour en repartir vers 23h. C'est beaucoup de bénévolat mais c'est très prenant et gratifiant. Nous avons voulu rajeunir le style de musique en remplaçant l'accordéon par des musiques beaucoup plus modernes.

Au sein de la page Facebook, nous avons créé un groupe EVI-DANSE 05 où nous mettrons à partir des vacances de Noël des vidéos pour que les adhérents puissent réviser chez eux.

Au mois de Juin, nous organiserons également une soirée avec l'Auberge de Ventavon.

Eric et Isabelle Reynaud



Contact
06 81 80 64 48



GYM PLAISIR

Le SPORT SANTE et la Convivialité

Depuis 2008, GYM PLAISIR essaie d'apporter de la vie au village et l'association a obtenu le label SPORT SANTE grâce à la qualité de ses cours. Son esprit convivial est une référence sur le secteur, et elle est heureuse de vous accueillir maintenant dans les locaux flambants neufs que la commune met à sa disposition, l'ELM.

L'animatrice, Violaine Lecoin, titulaire d'un DEUG de Sport et d'un DE de danse, aime animer les cours enfants pour les voir évoluer et grandir. Chez les adultes, les exercices et les challenges sont proposés pour améliorer les performances et muscler aussi les zygomatiques !

Pas de problème pour rejoindre l'association en cours d'année et le premier cours est gratuit. N'hésitez pas, venez nous voir, pas de compétition, juste le plaisir d'être mieux dans son corps. Les cours sont proposés aux filles et aux garçons de 4 à 99 ans comme suit :

Mardi :

de 18h à 19h15 => cours enfants pour les 9 à 15 ans

de 19h30 à 20h30 => cours ados/adultes de GYM TONIQUE (renforcement musculaire, cardio, abdos-fessiers, etc.)

Jeudi :

de 18h à 19h15 => cours enfants pour les 4 à 8 ans

de 19h30 à 20h30 => cours ados/adultes de GYM DOUCE (étirements, coordination, pilates, bodyzen...)

Les enfants sont récompensés par les petits spectacles de fin de trimestre et les adultes par des repas conviviaux.

Violaine propose aussi des stages pendant les périodes de vacances scolaires, y compris au non-licenciés, pour découvrir d'autres activités, et des sorties « nature » intergénérationnelles certains dimanche. Là aussi, pas de compétitions, mais un bon esprit et le plaisir de faire une activité physique.

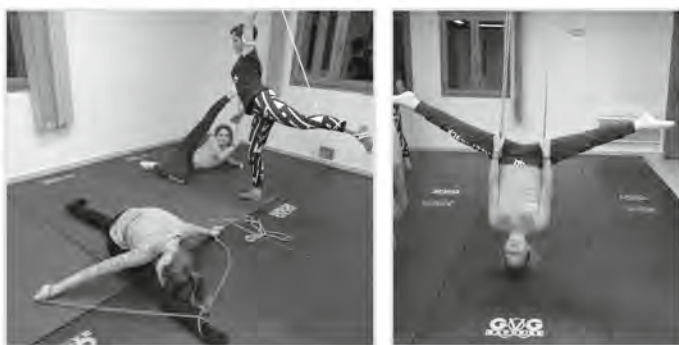
Pour tout renseignement :

- La présidente, Maryse : 06 25 17 65 72

- Violaine : 06 49 52 87 09

- gymplaisirventavon@gmail.com

- Vous pouvez aussi suivre l'actualité de l'association sur son compte facebook.





Vide-grenier 2017

... Et de 9 !

La 9ème édition du vide-grenier a fait briller le nom de Ventavon en ce 3 septembre 2017.

Mi-Juillet, les 148 emplacements proposés étaient déjà presque tous pourvus. A partir de mi-Août, des visiteurs souhaitaient déjà réserver leurs places pour être sûrs de pouvoir manger à l'ombre des platanes de la Place Bourg tandis que d'autres voulaient des tickets pour visiter l'église et le beffroi.

Un vent de folie qui interpellait les organisateurs et ils ne furent pas déçus !

Le fort mistral de la veille faisait chuter la température, mais heureusement le soleil se chargea d'annoncer l'été indien le jour J... Les navettes n'en finirent pas de déverser les visiteurs, pendant que les plus courageux ou impatients montaient à pied à l'assaut du village par les 4 chemins ou les contours.

Les parkings ont frôlé la saturation totale tout au long de la journée, car ce flot ne s'est calmé que vers 17h. Le coin des artistes a fait de nombreux heureux, l'auberge bourdonnait comme une ruche et les exposants, aux étals très variés, ont été dévalisés.

Mais que la vie est belle au village, que c'est beau de partager autant ! On a frôlé les 5000 Visiteurs.

Voici quelques témoignages entendus ou reçus, que nous souhaitons partager avec les Ventavonais :

« Je connaissais le vide-grenier depuis des années en tant que chineuse, et j'ai été ravie en tant qu'exposante. Merci beaucoup, on a passé une très bonne journée. Félicitations pour votre engagement, c'est une belle association. Dès que possible, je m'inscris pour l'an prochain »

« Comme chaque année, on est inscrit, accueilli et placé avec le sourire. Ensuite, on ne voit pas la journée passer, car il y a tout le temps du monde, et on vide les stocks. Que demander de plus ? »

« Félicitations aux organisateurs du vide-grenier, pour l'accueil, les navettes, la restauration et tout le reste ! »

« Je viens depuis la 1^{ère} édition, c'est un rendez-vous que je ne voudrais pas rater. Le village est magnifique, le vide-grenier est toujours très bien organisé, la vue du beffroi est imprenable et quel plaisir de se perdre parmi tous ces exposants ! On est sûr de toujours trouver ce qu'on cherche et même plus »

« Je suis nouveau dans la région, je suis venu par hasard. Quelle surprise de voir tout ce monde ! Je ne connaissais pas Ventavon, mais là, je n'arrive pas à comprendre comment autant de monde tient dans ce petit village. Et puis, que c'est bon de voir tous ces sourires ! Ici tout le monde est toujours comme ça ? Je vais chercher à acheter ici. »

« Je tiens à vous dire que c'est le plus beau vide-grenier auquel j'ai été ! Je reviens cet après-midi avec des amis, ils ne peuvent pas rater cela »

« Ne vous inquiétez pas, ici je connais, je viens tous les ans. Cette année je veux monter à pied, pour savourer le plaisir d'être là pendant plus longtemps, je suis fou, non ? (grand éclat de rire) »

« Ventavon, je me demandais où c'était ! Maintenant, je sais. Vous avez un superbe village qui mérite d'être connu. Et l'organisation de votre vide-grenier, c'est le top ! On est pris en charge, on se laisse porter, j'étais venue pour 1h, j'y suis depuis 4h, mais quel plaisir, je suis ravie, de l'expo, de mes achats et de vous avoir rencontrés. Félicitation à toute l'équipe ! »

« On est des inconditionnels de votre vide-grenier qui est l'un des plus beaux et de loin le mieux organisé. Merci pour ce beau dimanche que nous venons de passer encore une fois. A l'année prochaine »

Alors, oui !

Il faudra quand même la faire cette 10^{ème} édition en 2018 !

Rendez-vous le 1^{er} dimanche de Septembre ...





G'Astronomie

L'association « Vivre en Val de Durance » a organisé une soirée Astro-Gastronomie le vendredi 21 juillet à l'Auberge du Prieuré à Ventavon.

La soirée a commencé par une carte « étoilée », aux noms évocateurs : Salade Étoile du Berger ; météorites tombées du ciel ; anneaux de saturne sauce aneth, etc. Les nombreux clients sont venus pour la cuisine et l'accueil de Jean-Marie Huaut mais aussi pour assister en fin de soirée à une lecture du ciel proposée par Copernic en partenariat avec l'association Vivre en Val de Durance, sensible à la qualité de vie sur la commune.

Un ciel très couvert ne laissait pas espérer une observation en direct, aussi une solution de repli était prévue dans l'auberge avec une mini conférence sur le ciel d'été. Vers 22h30, une, puis deux étoiles nous font un clin d'œil, puis des milliers apparaissent et Sylvain, animateur de l'association d'astronomie Copernic de Corréo a pu installer son télescope.

De nombreuses personnes nous ayant rejoint pour l'observation, il y avait foule autour de Sylvain qui nous a fait observer Saturne et ses anneaux puis Jupiter et ses satellites. Nous quittons le système solaire pour nous plonger dans les constellations : scorpion, cygne, serpent, toutes en lien avec une histoire de la mythologie grecque. Nous apprenons que la majorité des étoiles sont doubles, puis nous terminons la soirée en observant la voie lactée, à l'œil nu, elle nous apparaît comme une traînée de poudre blanche dans le ciel, en observant au télescope, nous voyons des millions d'étoiles, qui nous feront rêver.....

Nous remercions la mairie pour avoir bien voulu éteindre l'éclairage public le temps de l'observation ainsi que tous les participants sans qui cette belle soirée n'aurait pu avoir lieu.



Marché du 8 octobre à Valenty

Entre vergers et Durance

Pour nous, membres de *Vivre en Val de Durance*, il était important de faire parler de notre association tout en mettant en avant les ressources de notre commune. Animer pour une journée le village de Valenty l'était tout autant.

Après une rencontre avec le comité des fêtes, que nous souhaitions associer à notre projet, nous avons émis l'idée d'un marché de producteurs locaux et d'artisans.

A cela, nous avons rajouté plusieurs animations pour que chacun puisse passer du temps sur le lieu et en faire une journée active, sportive, ouverte à tous...

Des amis, des connaissances qui ont eu vent du projet nous ont alors proposé leur aide sous forme d'animations, de stands d'information ou pour aider à l'organisation.

Et le projet est devenu réalité :

- 27 exposants dont des producteurs de fruits, légumes, jus de fruits, miel, viande, volaille, œufs, charcuteries ; confitures... ainsi que des artisans proposant : bijoux, maroquinerie, origami, peinture sur porcelaine, tableaux, sacs, savons, huiles essentielles... , et un parcours à dos de poney pour les enfants.

- 5 stands d'information :

Pastoralisme avec Franck Dieny, stand très animé puisqu'il avait bien voulu emmener ses agneaux et leurs mères; arboriculture assuré par le syndicat des arboriculteurs et Jacques Richier, jardinage avec René Leautier ; photos animalières avec Bastien Figueroa ; Equitation avec le CDTE...

- Plus de 200 repas servis à midi, à l'Idéal, chez Poupette, dont 80 repas servis dans la salle de la MFR au profit de notre association, avec Yannick Boutier en cuisine, qui nous a régalez avec du civet de porcelet et au service, le comité des fêtes avec Dorian, Simon, Marion.

- Des animations gratuites, tout au long de la journée, financées par l'association *Vivre en Val de Durance*, l'association la Gaule Durançole, les commerçants de Valenty :

- La Pêche à la ligne dans un bassin où les enfants pouvaient pêcher de véritables truites guidés par Jean-Paul.

- Beaucoup de succès pour la découverte du VAE (Vélo à Assistance Electrique), avec un parcours à VTT de 5 Kms dans « les Isles », en bordure de Durance avec Moustache, accompagnateur guide moyenne montagne, et bénévole.

- Le Minimusicaroussel , et 2 clowns musiciens, ont captivé les petits enfants avec leur manège musical.

- Trois démos de TREC à cheval, avec Mathilde Hervé ont eu lieu tout au long de la journée.

- Pour finir la journée dans une ambiance festive, on a pu faire quelques danses avec Isabelle et Eric, de l'association *Evi Danse 05* sur le parvis de la MFR.

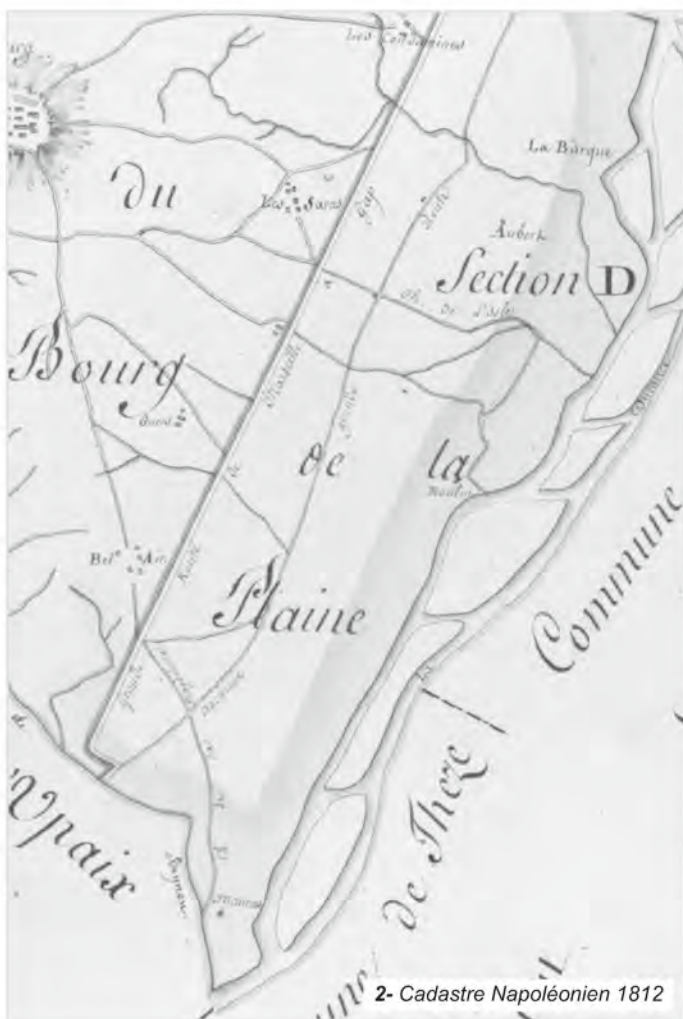
Un beau succès pour cette manifestation, environ 1 000 visiteurs, qui nous fait nous poser la question de la renouveler en 2018 ou en 2019 En attendant, rendez vous cet hiver pour une soirée débat autour d'un film documentaire !

Merci à la Mairie de Ventavon, à la MFR, aux commerçants de Valenty, à tous ceux qui nous ont aidés, aux participants, et grâce à qui cette journée s'est déroulée sous le signe de la convivialité et de l'échange.

Pour *Vivre en Val de Durance*, le Président, Rémi Baridon



La Plaine de Ventavon



La Plaine de Ventavon englobant plusieurs lieux-dits, s'est dépeuplée puis repeuplée progressivement au cours du dernier siècle au travers de nombreux chamboulements.

En effet, les aménagements hydroélectriques, autoroutiers et urbanistiques ont changé la physionomie des quartiers au fil des années.

La maison «Valenty»

Nous savons déjà que l'appellation *Valenty* est arrivée assez tard. Lors de ses premiers relevés cartographiques en 1748, Cassini ne la mentionne pas et il n'y avait aucune indication de bâtiment à l'endroit du *Valenty* actuel sur le cadastre de Napoléon de 1812. (cf.1 et 2)

André Faure mentionne dans son livre «Noms de lieux et noms de familles des Hautes-Alpes» qu'un dénommé Valenty est le nom du fondateur et premier propriétaire du lieu-dit et d'un grand bâtiment en 1830. Celui-ci est toujours existant (cf.6). Sa sœur était également propriétaire d'une bâtisse située en face, devenue au début des années 1900, l'*Hôtel du Canal* puis plus tard l'*Hôtel des Glycines*.

On retrouve dans un acte notarié, que Jean-Baptiste Aubert aurait acheté la partie Nord de ce grand bâtiment en 1875 à M. Valenty. Il s'agit du bâtiment où Odette Aubert veuve de Paul (petit-fils de JB), Huguette (arrière petit-fille de JB) et Rémi Baridon vivent actuellement.

Le Relais Napoléon, piscine et camping

Dans les années 1910, sur les cartes postales de l'époque, on aperçoit que sur la maison Valenty, une enseigne indiquait «Épicerie - Débit de tabac - Boulangerie» dans la partie Sud du bâtiment (cf.3). Celle-ci a été tour à tour la propriété des familles Chevalet-Cheval et Curnier.

Puis en 1954, cette partie du bâtiment *Valenty* est achetée par Mario Marmoraro qui la transforma en bar-restaurant «Le Relais de Napoléon» avec les commerces d'épicerie, tabac et boulangerie comme précédemment (cf.4). Mario avait été l'un des premiers à avoir la télévision dans son local et jusqu'à Laragne les gens venaient pour regarder les matchs de foot. Les riverains se rappellent que lors de la coupe du monde de 1958, le bar était bondé. Bien placé au bord de la route nationale, l'établissement était très fréquenté et donnait une certaine animation au hameau.

En 1963, il construit avec ses propres deniers une piscine aux normes réglementaires (cf.8) avec l'aide de tous les jeunes du hameau venus pour couler la dalle et les quelques murets. Il installa également un terrain de camping juste à côté. Le 17 juillet de la même année, l'inauguration de ces installations se fait en grande pompe avec diverses personnalités, les élus de la commune de Ventavon et du canton (cf.7 article DL).

Plus tard, son épouse Marie, son fils Jackie et ses soeurs reprennent l'affaire et l'exploitation de ces activités commerciales, en laissant Mario très entreprenant investir dans des engins de travaux publics afin d'essayer de dégoter un des marchés du projet de construction du nouveau canal usinier d'EDF. La piscine et le camping perdurèrent avec Jackie jusqu'en 1972 et le Relais Napoléon jusqu'en 1976. La partie Sud du bâtiment fut vendue par la suite à M.Philip.



6- Maison «Valenty» 2017



7- Dauphiné Libéré 1963



8- La piscine de Valenty mesurait 25 mètres de long sur 10 de large, le petit bain va de 0,75 à 1,40 m de profondeur et le grand bain dispose d'une profondeur maximale de 3,50 m. La bordure large de plusieurs mètres est revêtue de fins graviers, à l'ouest se trouve le bloc des cabines, douches obligatoires, vestiaire, bar, WC hommes et dames.



8- Piscine désaffectée 2017

Beaucoup de Ventavonnais se souviennent des bons moments passés dans cette piscine qui était la seule à des kilomètres à la ronde et nombreux sont ceux qui ont appris à nager dedans. A noter, l'eau n'était pas chauffée. Quant au camping, il était souvent plein et les Marmoraro demandaient de temps en temps un bout de pré à l'agriculteur du Grand Guibert pour pouvoir planter quelques tentes en plus. De nombreux Valentinois ont gardé des contacts avec ces campeurs de passage dont certains venaient même de La Mure.



9- L'Idéal 2017



10- Hotel du Canal 1900



11- Café - Gendarmerie 1906



12- Garage 1930



13- Garage TOTAL 1990

Chez Cassia, Les Routiers, Le Vancouver, l'Idéal

Il est à noter qu'il y avait aussi le restaurant « Les Routiers » d'Alexandre Cassia dit Sandrou (à l'emplacement du Restaurant L'Idéal actuel) qui fonctionnait également très bien. En 1976, les propriétaires existants se retirent et laissent Jackie Mamoraro reprendre la gestion du restaurant jusqu'en 1980. Puis, plusieurs propriétaires se sont succédés dont un avec l'appellation « Le Niçois », Francine et Serge Roche avec l'appellation « Vancouver » de 1995 à 2007 et enfin les Dames Fournier d'Upaix avec l'appellation « L'Idéal » depuis 2007..

Relais des postes, Hôtel du canal, école agricole, hôtel des Glycines

Cette bâtisse, propriété de la sœur de M.Valenty a du probablement être un relais des postes à une certaine époque. Une écurie à chevaux était accolée sur la partie ouest de la maison. Puis, d'après deux cartes postales des années 1900, cette maison faisait office de café et d'hôtel (cf. 10 et 11). L'opportunité du projet de construction du premier canal d'aménagé vers le Beynon passant juste derrière la bâtisse inspira évidemment l'enseigne « Hôtel du Canal ».

Dans les années 1955-60, dans la grande salle à manger de l'Hôtel appelée désormais « des Glycines » se trouvait une école d'agriculture. Les résidents de l'hôtel allaient manger en face au Relais Napoléon ou chez Cassia un peu plus loin. Quant aux élèves, après deux ans à l'école complémentaire de Laragne, ils passaient leur certificat d'étude puis pouvaient accéder à ces cours techniques agricoles à Valenty dispensés par Monsieur Voltaire de Rourebeau. Jean-Pierre Aubert, Roger Bourg se souviennent d'y avoir passé quelques temps avant de reprendre la ferme familiale. A la fermeture de l'école agricole de Valenty, une autre école du même type s'est ouverte à Laragne.

L'hôtel a longtemps appartenu à Blanche Muella qui, de souvenirs d'anciens, continuait à laver ses draps au lavoir de Valenty. Puis les propriétaires héritiers ont été expropriés et la maison détruite pour le début des travaux de l'autoroute A51 en 1995. (cf.14)

La Gendarmerie de Valenty, le garage, la station d'essence

De 1906 à 1909, pendant le temps des travaux de construction du premier canal d'aménagé, la maison attenante à l'Hôtel du Canal (ou des Glycines) est devenue une Gendarmerie. Effectivement, au vu, des quelques milliers de personnes qui travaillaient sur ce chantier entre La Saulce et l'usine hydro-électrique du Beynon, une gendarmerie avait été créée pour assurer la sécurité et l'ordre dans ce secteur. (cf.11)

Dans les années 30, cette partie de la maison était devenue un garage avec une pompe à essence (cf. 12).

Puis, une station TOTAL se créa en retrait de la maison désormais d'habitation (cf.13). Celle-ci a appartenu successivement à Élie et Hélène Mazzella puis à la famille d'Yvon Davin. Ils furent expropriés en 1995 ainsi que la maison voisine des Bédrine bordant également la route nationale du côté Ouest.

Réaménagement de Valenty

Les travaux de l'autoroute qui empruntent le tracé de l'ancien canal ainsi que le réaménagement de la zone urbaine de Valenty se terminent en 1999. Le hameau a donc été séparé de l'autoroute par un écran acoustique constitué d'un mur anti-bruit curviligne de 600 mètres de long et de 4,30 m de hauteur. La route nationale est déportée de 12 m par rapport aux maisons restantes pour laisser place à un passage piétonnier. Une petite place est aménagée avec pergolas métalliques.

Pour les gens du hameau vivant au bord de la ex-RN1085, la qualité de vie a changé au niveau sonore et le trafic a baissé à comparer de celui des week-ends de ski (avant l'A51) où les voitures roulaient à touche-touche et où il était difficile de traverser la route. De plus, la destruction de l'*Hôtel des Glycines* a fait apparaître un paysage différent pour les riverains d'en face, avec la montagne de Faye en fond.

Le nouveau canal, l'autoroute, le mur anti-bruit et les ponts de l'A51 et du canal en chicane au Sud de Valenty ont créé une séparation physique par rapport aux localités situées de l'autre côté. Avant 1972, du temps du premier canal, les riverains pouvaient passer à pied plus facilement d'une rive à l'autre, le trafic était moindre et il y avait un pont du centre de Valenty aux Sallas et un autre de Grand Guibert à Portalès qui permettaient une communication entre les différents localités. (cf. 15 et 16)

L'ancien canal, les expropriations, le canal de Sisteron

Le premier canal d'amenée de la Saulce au quartier du Beynon et la centrale électrique ont été mis en eau et en route en 1909. Si cette réalisation a pris quelques terrains agricoles en traversant La Plaine, elle a permis à quelques agriculteurs riverains en aval d'avoir l'irrigation.

Les travaux du nouveau canal EDF dit « de Sisteron » qui achemine les eaux de la Durance du barrage de Curbans au barrage Saint-Lazare à Sisteron ont commencé en 1972. La mise en eau s'est faite en 1974.



14- Hotel des Glycines 1995



15- Vue de Valenty 1955-1960



16- Le Portalès - Le Grand Guibert...1955-1960

Étant plus conséquent avec ses 20 mètres de large, la réalisation du nouveau canal a provoqué l'expropriation de terrains agricoles plus importants mais aussi de maisons.

- La ferme **Les Condamines** située sur le tracé du canal de Sisteron a été détruite en 1972. Elle appartenait à cette époque à André Monges, ancien maire (deux mandats : 1929-1944 et 1953-1971). En remplacement, une autre bâtisse a été construite un peu plus à l'Ouest puis vendue à la famille de Christian Troja qui y habite actuellement.

On sait par les archives que Barthélémy Tournu acheta, en 1745, la terre noble de La Condamine puis en 1757, la seigneurie de Ventavon. Le terme « condamine » signifiait « bonne terre », celle-ci souvent réservée au seigneur local et exempte de droits. Ce lieu-dit est mentionné par Cassini et sur le cadastre de Napoléon.

- Une villa neuve construite dans les années 60 par Omer Gontard (père et grand père des Gontard actuels vivant à Ventavon) au lieu-dit **Les Chapelles** à côté de la construction de Georges Bellon (cf.15), a été également détruite 12 ans après à cause du canal EDF.

Les gens de La Plaine



17- Pont sur l'ancien canal 1995

- La ferme de la famille d'Augustin Maillet, au lieu-dit **Le Portalès** située au Sud des Sallas, a également été détruite. Augustin qui est le père d'Edmée, épouse de Gaspard Cheval avait été maire de 1945 à 1953.

- Le hameau **Les Sallas** épargné par l'expropriation du canal était déjà répertorié comme hameau par Cassini. Il se retrouve mentionné sur le cadastre napoléonien par « Les Saras », faute probable d'inattention du transcripneur. On peut supposer que le toponyme Les Sallas pourrait venir d'une famille Salla dont un des membres fut maire de Ventavon de 1826 à 1832.

Actuellement on dénombre plusieurs familles y vivant comme : Bittoni, Aubert, Charrier, Compostel et Boubou.



18- Entrée Nord Valenty 1995



20- Ruines «Les Glycines»



19- Valenty 1995



21- Construcion du pont de l'A51, sur le tracé de l'ancien canal 1995

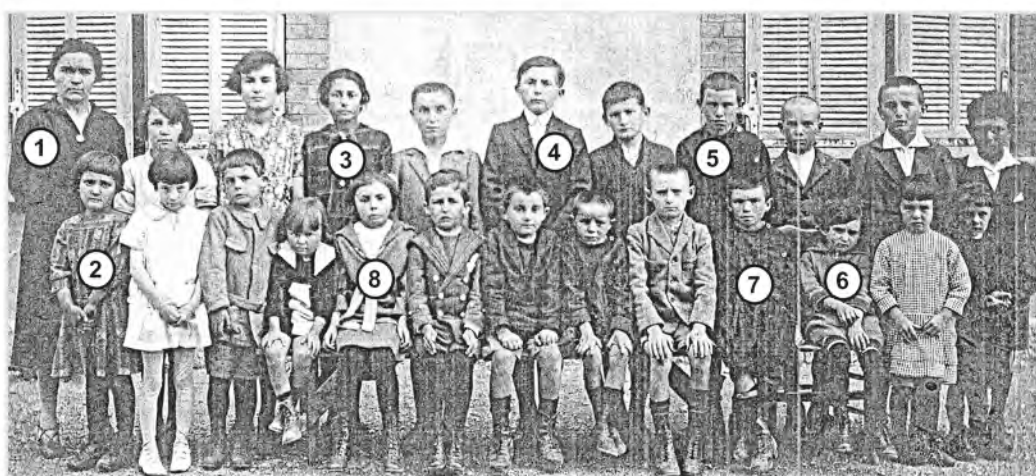


22- Valenty 2017

École communale de La Plaine

L'école a été construite en 1912 au bord de la route Gap-Sisteron. Une classe unique «filles et garçons» rassemblait tous les enfants de La Plaine. Nous voyons sur la photo de classe probablement datée de 1927, 23 élèves avec Henriette Giraud (tante de Jacques et Thérèse Giraud) comme institutrice. Les anciens élèves nous racontent que Mademoiselle Giraud appelait son frère Victor dès que le chahut devenait intolérable. Il avait sûrement le don d'impressionner les enfants en leur promettant les corrections d'usage s'ils ne s'arrêtaient pas de chahuter. La plupart des enfants étant décédés, il est difficile de mettre des noms sur chacun d'eux, mais les familles reconnaîtront les leurs sans aucun doute.(cf.23)

Par contre, sur la deuxième photo de 1956, beaucoup de Ventavonnais pourront se reconnaître.(cf.24)



23- Elèves en 1927

1-Henriette Giraud, 3-Marcelle Grimaud, 4-Paul Aubert, 5-Louis Maillet,
2-Ida Martin, 8-Léa Bourg, 7-Marcel Maillet, 6- Yvonne Ravaute

24- Elèves de l'année scolaire 1956-1957 de haut en bas :

Françoise Toscan du Plantier - Renée Morenas - Marianne Vuebat - Gilberte Bourg
Maurice Mazzela - Rémi Vuebat - Luc Collomb - Richard Graziani - Jean-Pierre Aubert - Henri Toscan
Roseline vuebat - Dominique Toscan - Lucette Bourg - Huguette Aubert - Nicole Mazzela - Danielle Bellon



Ecole annuelle

Déjà en 1882, les habitants de La Plaine appuyés par le conseil municipal demandaient la création d'une école à Valenty auprès de l'Académie et la Préfecture (délib. 30/04/1882).

En effet, à cette époque, la population du secteur de La Plaine représentait 191 habitants (sur les 800 du total de la Commune), l'école du chef-lieu se trouvait à 4 kilomètres et les lois de Jules Ferry rendaient désormais l'école gratuite, l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïque.

Une école «temporaire» a du s'établir à partir de ce moment-là chez un particulier à La Plaine jusqu'à la création d'un bâtiment communal pour l'école «annuelle» en 1912. (cf.25)

Ventavon a subi une baisse démographique importante. Nous sommes passés de 800 habitants en 1880 à 362 habitants en 1982 (pic le plus bas enregistré par l'INSEE). Cela s'est répercuté sur l'effectif des élèves et a accéléré la fermeture des écoles des hameaux dont celle de Valenty. Seule l'école du village a résisté à la décroissance démographique puis des regroupements de classes se sont constitués avec d'abord Monetier-Allemont puis avec Claret pour donner le RPI actuel.

Maison Familiale Rurale

En 1986, les locaux de l'école primaire sont occupés par la Maison Familiale Rurale. Au départ, la MFR dispensait seulement une formation arboricole, puis plus tard, après la construction de pré-fabriqués et l'achat de la maison voisine, d'autres formations sont venues s'ajouter. Elles vont de la classe de 4^{ème} au Bac professionnel sur des domaines très variés comme la petite enfance ou les travaux paysagers en combinant les cours théoriques et les stages pratiques en alternance.

La MFR rencontrant un vif succès et la demande pour ce type d'enseignement s'accroissant, la vieille école communale de La Plaine et la maison voisine deviennent trop exiguës.

En 2004, la commune de Ventavon fait construire et inaugure de nouveaux bâtiments à destination de la MFR et l'ancienne école primaire est uniquement réservée au dortoir des garçons et la maison voisine réservée à celui des filles.

En 2017, ce sont 150 élèves venant du 04 et 05 qui sont scolarisés à la MFR dont une grande majorité sont pensionnaires. Au vu des bâtiments vieillissants, des nouvelles normes et mesures de sécurité imposées par la préfecture, la MFR étudie la possibilité de la création d'un nouvel internat. Reste à savoir comment il pourra être financé.

Chez Poupette

Blanche Muella, propriétaire de l'*Hôtel des Glycines* aurait acheté ce bâtiment aux Imbert de Thèze, puis son petit-fils Robert Missiti l'a revendu à Alexandre et Céline Linglet.

En 2015, les nouveaux propriétaires installent sur le trottoir une remorque et vendent des pizzas à emporter puis transforment assez vite le bas de leur maison en snack, épicerie, dépôt de pain, pizzeria et restauration rapide.

Les Valentinois ont retrouvé l'animation d'antan d'un bar sympathique, comme l'était le Relais Napoléon, un dépôt de pain et la possibilité de s'installer pour boire un coup, manger une pizza sur la terrasse de *Chez Poupette*. L'appellation est désormais adoptée par tous. (cf. 27)



25- Bâtiment de l'ancienne école primaire 2017



26- MFR 2017



27- Pizza-Snack 2017

Le Petit Guibert, chez Arnaud, source Muret

Localité mentionnée avec l'abréviation «Pt» sur la carte de Cassini. Il y avait donc le Petit et le Grand Guibert, probablement les surnoms employés pour différencier deux membres de la famille Guibert, très présents à Ventavon au 16 et 17^{ème} siècle.

Au siècle dernier, la ferme était la propriété de Jules Arnaud, puis de Muret, nom de l'ouvrier agricole qui en a hérité. Les propriétaires suivants ont été Yvon Davin puis Lucien et Marc Philippe.

Le nom de *source Muret* vient donc de cet ancien propriétaire installé en amont de la source.

Un château d'eau alimenté par la source Muret a été construit à Valenty (cf. 15) dans les années 1950 pour desservir toute La Plaine en eau potable, il fut détruit en 1983. A partir de ce moment-là, les pompes installées au captage ont refoulé l'eau jusqu'au nouveau bassin de la Combe situé sous le village pour compléter la ressource en eau du réseau communal alimenté à cette époque seulement par le captage du Villard.

Aubert

Le lieu-dit Aubert est également mentionné au 18^{ème} siècle par Cassini. Il semblerait que plusieurs générations d'Aubert aient habité dans ce lieu. Les Aubert de Ventavon sont originaires de ce berceau familial. Les deux frères Auguste et Adrien ascendants de deux lignées d'Aubert vivant sur la commune sont nés à cet endroit.

Madeleine Peuzin (cf.28 photo ci-dessous) est donc venue s'installer dans ce lieu-dit en 1954, après son mariage avec René Aubert, fils d'Adrien. Ils étaient agriculteurs avec 2 ou 3 vaches à lait, une soixantaine de moutons et un hectare de vigne dont la vendange était portée à la cave coopérative de Monétier.

Actuellement, Madeleine veuve de René Aubert y vit à côté de sa fille Sylvie et de son gendre Jean-Luc Gras.

Quant à la lignée d'Auguste, on retrouve Odette veuve de Paul Aubert (fils d'Auguste) qui habite dans la *maison Valenty* juste à côté de sa fille Huguette Baridon (cf.29).



28- Madeleine Aubert (née Peuzin)

Saint-Ariès

L'occupation principale de ce quartier date du II^{ème} siècle jusqu'au VI^{ème} siècle, il s'agissait probablement d'un mansio ou mutatio, sorte de relais des postes au bord de la voie Domitienne. Il est fort probable que cet endroit ait abrité pendant une courte période un détachement militaire, au vu des lots de faune retrouvés lors des fouilles effectuées avant les travaux du canal d'amenée dans les années 1904 et puis plus tard en 1995 lors de la réalisation de l'autoroute A51. (cf. VI n° 42)

Dans les années 1960, Maxime Davin construit de nouvelles maisons sur le chemin de la Barque.

En 1985, un aérodrome «privé» est installé sur les terres agricoles de Saint-Ariès-La Barque par trois passionnés d'aéronautique, dont Robert Pourrières du Villard et deux autres du Pays d'Aix-en-Provence. Le but était de pouvoir faire des baptêmes de l'air en ULM ou petit avion, en décollant et atterrissant sur des pistes en herbe. Un terrain ad hoc fut préparé et les amis et voisins furent conviés à l'inauguration de la piste un dimanche. L'utilisation de cette piste ne dura que quelques mois. Puis, une interdiction préfectorale mit un terme à cette activité.

En 1996, un projet de carrière est lancé dans le même secteur par la Ballastière de Vitrolles (Groupe Lafarge). Malgré une opposition majoritaire de la population de Ventavon à ce projet, le 11 juin 1996, le commissaire enquêteur donne un avis favorable d'utilité publique et le préfet valide en donnant l'autorisation d'exploiter une carrière à cet endroit. Le conseil municipal hostile au départ à ce projet se résigne malgré tout et propose un comité de suivi. Finalement, vu l'opposition acharnée des habitants et la mauvaise qualité du matériau potentiel à extraire, aucune suite ne sera donnée à ce projet.

La Barque

Ce lieu-dit est déjà mentionné au 18^{ème} siècle par Cassini. C'était un lieu-dit situé non loin de l'endroit où l'on pouvait traverser la Durance en bac à traîlle. Ce passage en bac permettait aux habitants de la rive gauche de la Durance de venir faire moudre leur grain au moulin dit « des Iscles ». On peut voir sur la carte de Cassini le symbole du moulin (*en forme de soleil*) avec le canal pour amener l'eau (cf.1 carte Cassini).

De mémoire, la famille Chanot y habitait au début du 20^{ème} siècle. Puis en 1954, la famille Vuebât venue de l'Est de la France s'y est installée avec 6 enfants. Un des fils, Rémi y vit actuellement.



29- Huguette Baridon et sa mère Odette Aubert (née Beynet)

La chapelle Saint-Joseph, Le Grand Guibert, famille Bourg

Un bâtiment est mentionné à l'endroit du *Grand Guibert* par Cassini et le cadastre de Napoléon à l'intersection de « l'ancienne Grande route » et le chemin des Isles. Il s'agit certainement de la particularité et du nom d'un ancien propriétaire. Au 16 et 17^{ème} siècle, beaucoup de généalogies de familles ventavonnaises mentionnent des Guibert.

On retrouve dans les archives, la mention de la Chapelle dite de Saint-Joseph située dans La Plaine. Après plusieurs recoupements, on peut dire qu'elle se localisait plus exactement au lieu-dit Grand Guibert (cf.30). Cette chapelle est mentionnée dans les visites canoniques, notamment en 1685, où elle est alors « couverte de tuiles, blanchie, pavée, avec sur l'autel un tableau de la sainte famille et une croix en bois noirci...et tous les ornements nécessaires ».

Les anciens registres de Paroisse y signalent la célébration de plusieurs mariages des membres de la famille Guibert à qui elle appartenait, le dernier date du 12 février 1784. Il pourrait s'agir selon une généalogie de la famille de Marie Guibert avec Jean-Baptiste Garcin marié le 18 février 1784 à Ventavon (malgré la transcription du 12 en 18 ou inversement).

Le fondateur pourrait-être Jean Guibert (1672-1759) reçu à la confrérie des Pénitents blancs en 1698 et qui en était le recteur en 1727 (cf. VI n°34 Décembre 201). Son grand-père maternel, Jean Toscan (1628-1688) devait être l'ascendant des familles Toscan d'Allemont (dont Jacques 1727-1801 était seigneur de Monétier) et Toscan du Plantier (Guers).

Il ne reste plus de traces de la chapelle, si ce n'est Robert Bourg, propriétaire actuel de la maison qui se rappelle de son relatif bon état avant la rénovation en appartement locatif en 1964. Elle était voûtée sur une croisée de quatre ogives, d'une superficie inférieure à 20 m², avec un autel en pierre, un bénitier à gauche en rentrant et une niche sûrement destinée auparavant à l'installation d'une statue.

Une maison et ses quelques dépendances (écurie, four, granges) ont du être construites en 1787 à côté de cette chapelle si l'on en croit l'inscription gravée au-dessus de la porte de l'écurie (cf.31).

La maison du Grand Guibert avec ses dépendances appartenait au 19^{ème} siècle à Paul Roux qui l'aurait vendu en 1880 à Alfred Lucet de Lus-la Croix-Haute. Sa fille héritière Marie Lucet se maria avec Philippe Bourg issu d'une famille venant de La Saulce et s'installèrent au Grand Guibert.



30- Le Grand Guibert : A droite, maison rénovée dont les fondations faisaient partie de la chapelle Saint-Joseph



31- Le Grand Guibert - Maison construite en 1787
Thierry Bourg et Robert Bourg



Plus tard, Philippe Bourg devenu premier adjoint d'André Monge, maire de Ventavon (1929-1944) s'occupa des captages de source au-dessus des différentes localités ce qui permit d'approvisionner ainsi des petits réseaux d'eau potable sur la commune. En hommage à son travail, au sein de la Commune, la place du village au-dessus de l'école fut dénommée «Place Philippe Bourg».

Cette maison principale fut le berceau familial des descendants de Philippe Bourg vivant sur la commune.

Ainsi Roger Bourg (fils de Léa née Aubert et de Pierre Bourg), ex-premier adjoint du maire Roger Febvre nous raconte son enfance dans les années 40-50 entre le travail de la ferme, l'école communale de Valenty avec mam'zelle Giraud, la Clique (fanfare) animée par M. Colin et M. Chauvet dans une des salles du château, son apprentissage du clairon et de la trompe de chasse en marchant au pas, le catéchisme enseigné au village dans la cure située au premier étage de la mairie actuelle, les pèlerinages à pied entre l'église du village et l'oratoire Saint-Roch, la pétanque durant l'été au boulo-drome de *Chez Cassia*... Il a même participé à couler la dalle de la piscine de Mario mais avoue n'avoir jamais essayé de s'y baigner dès la construction achevée.

Dans les années 90, la société autoroutière recherchant du gravier pour la construction de l'A 51, met en place un projet de carrière sur les anciennes terres de Marie-Thérèse Roux acquises par le groupe Lafarge. L'étude s'est heurtée à la désapprobation des habitants et au POS interdisant toutes nouvelles carrières.

De nombreuses constructions sont apparues des deux côtés de «l'Ancienne Grande Route » traversant le Grand Guibert et rejoignent désormais le hameau de Valenty.

Lagier, Grimaud

Cassini mentionne ce lieu-dit au Sud de la Plaine comme « Lagier », puis ce sera le patronyme de la famille Grimaud propriétaire qui restera sur les cartes.

Victor Grimaud partit à la guerre en 1914, en laissant à la ferme son épouse Clémentine enceinte de Marin et sa fille Marcelle de deux ans. Victor est mort sur un champ de bataille et n'est pas revenu. Seule, Clémentine a dû assurer la survie de sa petite famille. Puis, le fils Marin est resté travailler à la ferme pour aider sa mère. Ils avaient des vaches et un peu de vigne. (cf.32)

Après la mort de Clémentine dans les années 1972, Marin rencontra Lucie Olympe Faure de Ribiers qui était veuve depuis quelques années. C'était lors d'une veillée pour trier les haricots, la grand mère Hubaud du Beynon avait amené Lucie avec elle à la soirée. Ils se marièrent à Ventavon et finirent leur vie au lieu-dit «Grimaud» (cf.33). Lucie décéda en 2007 et la ferme fut vendue en 2015 à David Bernard fils d'Alain habitant Upaix.

On peut citer quelques anecdotes ou faits divers notables qui ont marqué ce secteur. Pendant la guerre 40-45, les maquisards cachaient des armes dans les grottes de la falaise en poudingue située sous la maison. Le crash d'un avion de tourisme dans un champ à quelques mètres de la ferme Grimaud en septembre 2013 et l'attaque du troupeau de moutons d'Alain Bernard par un loup dans les prés entre la ferme et Le Mollard en 2015.



32- Jeanine (née Leneuf) et Roger Bourg



32- Marcelle, Marin et Clémentine Grimaud (née Mesclé), le 5 septembre 1932



33- Marin et Lucie Grimaud

Rubrique « Les gens de la Plaine »
réalisée par Denis Buffet
avec la participation, la mémoire et les photos de :
Huguette Baridon, Odette Aubert, Madeleine Aubert,
Jean-Pierre Aubert, Thierry Bourg,
Robert Bourg, Roger Bourg et Evelyne Faure



Lemmy, fils de Jessica et de Yohan Embarck habitant à Chanousse est né le 23 août 2017 à Gap



Maël, fils d'Emilie Visconti et de Nicolas Tornior habitant au Grand Guibert est né le 19 octobre 2017 à Gap



Églantine Peyrot, habitant le Grand Pré au Villard est décédée le 29 octobre 2017 à Gap à l'âge de 86 ans



Mélanie Saussac et Eric Borgna habitant au Roussi se sont mariés le 15 juillet 2017 à Ventavon

ETAT CIVIL



Roxane Gras et Alexandre Iliadis habitant à Asnières-sur-Seine (92) se sont mariés le 16 septembre 2017 à Ventavon



Julie Arnaud et Johan Brunetti habitant à Faye se sont mariés le 12 août 2017 à Ventavon



© Facebook - Festival des Films de Ventavon

Fête de Ventavon - 5, 6 et 7 août 2017



